

TV5 : PEUT-ÊTRE EN JANVIER À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Les francophones de l'Île-du-Prince-Édouard pourraient bien capter à nouveau le signal de TV5 à compter du mois de janvier 2000.

C'est en tout cas ce que souhaite le responsable des relations avec les câblodistributeurs chez TV5, Bernard Montigny, qui a bon espoir que le dossier se règle dans un proche avenir.

Le cas de l'Île est assez particulier. Les francophones avaient accès au signal TV5 et l'ont perdu au profit de celui de TVA il y a deux ans.

Selon M. Montigny, le seul câblo-distributeur de la province est conscient de la situation et souhaite mieux desservir sa clientèle francophone. « Ils ont un peu plus d'espace avec les réaménagements technologiques et ils veulent mettre des canaux additionnels à compter de janvier et il y a une option très sérieuse avec TV5. »

Et à Hamilton aussi

Il n'y a pas qu'à l'Île où il est impossible de capter TV5. Depuis le début de l'année, les francophones et francophiles de Hamilton sont aussi privés du signal. Oui Hamilton, patrie de la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, qui est aussi responsable du dossier de la télévision francophone internationale au sein du gouvernement Chrétien.

Dans le cas de Hamilton, TV5 mise sur la vente prochaine du câblo-distributeur CableWorks à Cogéco pour retrouver sa place au soleil. Le dossier est présentement devant le CRTC.

TV5 a choisi ici d'éviter la collision frontale avec un propriétaire qui, de toute façon, veut se débarrasser de son entreprise. Cogéco pour sa part n'a encore rien promis à TV5 : « Ce serait illégal pour eux de se commettre alors qu'ils ne sont pas les propriétaires de CableWorks » explique Bernard Montigny.

Si on mise tant sur Cogéco, c'est que la compagnie québécoise entretient de bonnes relations avec TV5 : « Sur l'ensemble de son réseau, Cogéco diffuse TV5. On a bon espoir que ça s'arrange. »

Et Toronto...

Le ton est aussi à la conciliation lorsqu'il est question de Toronto. Tous les mois de septembre ou presque, le câblodistributeur Rogers déplace le canal TV5 au gré des améliorations technologiques. Rien pour fidéliser une clientèle. « Ce sont des raisons extrêmement valables » assure pourtant M. Montigny.

Mais il ne faut pas s'attendre à une position permanente sur le sélecteur de programmes : « Les réaménagements techniques se font progressivement ». Il lève même son chapeau à Rogers : « Ils prennent un soin méticuleux à s'assurer que TV5 est toujours présent. Ce qui, en soi, est un effort qui vaut la peine d'être mentionné. »

Environ 90 p. 100 des abonnés au câble du pays peuvent capter TV5. Règle générale, ceux qui sont privés du signal sont surtout desservis par les petits câblodistributeurs qui comptent moins de 2 000 abonnés en milieu très anglophone.

TV5 n'est pas en mesure de dire combien de téléspectateurs écoutent la chaîne francophone à l'extérieur du Québec. Chose certaine, ils ne sont pas nombreux ceux et celles qui ont un rendez-vous quasi quotidien avec la télévision francophone internationale. Au Québec, par exemple, la part de marché est d'à peine 1 p. 100.

Le tarif mensuel par abonné est minime. Selon les régions, il varie de 28 cents au Québec et dans les quelques endroits au pays où on compte plus de 51 p. 100 d'abonnés francophones, pour descendre à 8 cents, 6 cents, 4 cents et 2 cents par mois selon le pourcentage d'abonnés francophones. Dans la majorité des territoires anglophones, l'abonné ne paie que 2 cents par mois.

Il n'y a eu aucune augmentation de tarif depuis l'entrée en ondes de TV5 en 1987.

**Tiré de l'Association de la presse francophone
Septembre 1999**